

Note d'allocation

Conférence de presse sur la loi COVID-19

Alain Ribaux, conseiller d'État, vice-président de la CdC, 12 avril 2021

Monsieur le Président de la Confédération,

Monsieur le Conseiller fédéral,

Cher collègue,

Madame, Monsieur,

La votation populaire du 13 juin sur la loi COVID-19 est cruciale. La façon dont la Confédération et les cantons pourront affronter la crise liée à la pandémie en dépend. Les opposants ont déposé un référendum ; ils sont dans leur droit : ainsi fonctionne la démocratie directe. Mais les cantons ne peuvent pas souscrire aux accusations de dérive autocratique portées à l'encontre du Conseil fédéral.

La loi COVID-19 est bien l'exemple que le Parlement a été associé dès que possible aux travaux. Les débats aux Chambres fédérales ont parfois été vifs, signe d'une démocratie qui fonctionne. Depuis l'automne dernier, le texte a été complété à plusieurs reprises. Cela montre à quel point cette loi permet de réagir chaque fois qu'un nouvel enjeu social ou économique se présente et de prendre les mesures nécessaires.

La loi a permis d'asseoir une série de mécanismes de soutien aux milieux culturels, sportifs et économiques lourdement frappés par les restrictions liées à la pandémie. Elle a également permis de déployer des outils de grande ampleur pour préserver les places de travail, qui ont démontré leur grande efficacité tout au long de l'année écoulée, en particulier les indemnités RHT et les APG. Les cantons, en première ligne dans la mise en œuvre des différents dispositifs, ont apporté leur pierre à l'édifice. Neuchâtel, comme d'autres cantons, a agi et développé des aides ciblées. Depuis le début de la crise, plus de 6 000 entreprises et indépendants neuchâtelois ont bénéficié de soutiens.

Les différentes mesures, qu'elles soient cantonales ou fédérales, s'imbriquent et forment un tout. Elles fonctionnent bien et permettent de préserver les entreprises, les emplois et la capacité de rebond de notre économie. La loi COVID-19 leur offre un socle légal solide. Il faut le maintenir. Personne n'a intérêt à se lancer sur la voie de l'insécurité juridique. Nous ne gagnerons rien à tout reprendre à zéro.

Tirer un trait sur la loi COVID-19, c'est mettre en danger de très nombreuses entreprises et des dizaines, voire des centaines de milliers de places de travail préservées grâce aux réductions de l'horaire de travail. C'est également pénaliser les personnes touchées par la crise, notamment les demandeurs d'emploi qui bénéficient actuellement des mesures spéciales déployées dans le cadre de l'assurance chômage ou les indépendants

aidés via les APG. Autrement dit, c'est prendre le risque de laisser une partie du pays sombrer dans la précarité et laisser exploser les coûts de l'aide sociale, à charge des cantons et des communes. Un choix d'autant plus irresponsable que la reprise commence à se faire sentir dans de nombreux secteurs économiques, notamment du côté de l'industrie ou de la construction.

Depuis plus d'un an, la vie des Suissesses et des Suisses a profondément été affectée. Par nécessité sanitaire, les cinémas et les théâtres ont fermé leurs portes. Des festivals ont dû être annulés. Ne laissons pas cette situation se pérenniser et se péjorer ! Chacune et chacun a besoin d'une offre culturelle riche et variée pour s'inspirer, rêver ou s'épanouir. Sans les mécanismes prévus par la loi COVID-19, la diversité de la scène suisse serait gravement en danger. Faute de soutien, plusieurs secteurs se retrouveraient à terre et seule la culture de masse survivrait.

Les pouvoirs publics l'ont compris. Le Conseil fédéral vient récemment de renforcer son dispositif. En décembre 2020, s'inspirant du Valais, Neuchâtel a proposé une aide forfaitaire visant notamment les actrices et acteurs culturels ne pouvant faire état d'un statut d'indépendant. Un appel à projets a également été lancé pour permettre aux compagnies de théâtre, de danse ou à des groupes de musique de travailler à leurs projets artistiques et de poursuivre leurs répétitions.

Comme la culture, le sport contribue à l'épanouissement personnel. Le pratiquer permet de maintenir sa condition physique. Les clubs et associations participent à l'intégration et la socialisation de la population. Dans ce domaine également, Neuchâtel a apporté sa contribution, en sus du soutien fédéral. Une aide à fonds perdu destinée aux acteurs du sport a été mise sur pied à hauteur de 1 million de francs entre le canton et la commission LoRo-Sport Neuchâtel. La somme, financée paritairement, a presque été entièrement distribuée fin décembre.

Il faut également se préoccuper de la jeunesse, qui souffre particulièrement des restrictions imposées par la crise sanitaire. N'enlevons pas en plus toute perspective de travail à nos jeunes. La loi COVID-19 permet au Conseil fédéral de soutenir les mesures prises pour simplifier l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes qui terminent leur formation scolaire. En complémentarité, les cantons s'engagent eux aussi. Pour Neuchâtel, ce sont près de trois millions de francs qui ont été alloués à fonds perdus dans l'aide aux apprentis. En outre, le canton prend en charge la part incombant normalement à l'employeur dans le cadre de stages professionnels, et des primes spéciales sont offertes aux employeurs qui recrutent durablement des jeunes demandeurs d'emploi. Ces soutiens sont efficaces pour éviter que les jeunes ne commencent leur carrière professionnelle sur un faux départ !

D'une manière générale, il est capital de maintenir notre économie à flots et d'offrir des perspectives à notre population. La loi COVID-19 permet d'agir dans ce sens.

Mes préopinants l'ont souligné mais je le répète : le 13 juin, nous ne voterons pas sur les restrictions imposées par la situation sanitaire ni sur les vaccins mais sur un large paquet de mesures de soutien ô combien nécessaires pour affronter la crise. Dire non, c'est s'attaquer aux efforts faits par la Confédération et les cantons et prendre le risque de voir l'édifice minutieusement construit vaciller, voire s'effondrer.